

# Grand Poitiers Communauté urbaine

## Les Espaces de Biodiversité Préservés (EBP)

Les Espaces de Biodiversité Préservés ont été créés par la charte de l'environnement de l'agglomération de Poitiers en 1994 en partenariat avec l'Etat (DIREN Poitou-Charentes). Ce n'est pas un lieu mais un ensemble de sites naturels, composé de différents milieux naturels : de prairies humides, des bois, des cours d'eau, des falaises méditerranéennes ..."

Les Espaces de Biodiversité Préservés constituent le réseau naturel majeur de Grand Poitiers. Leur histoire débute en 1994 avec la création du Parc Naturel Urbain (ex-PNU), porté par la Charte de l'Environnement de l'agglomération de Poitiers, en partenariat avec l'État (ex-DIREN Poitou-Charentes). Dès l'origine, il ne s'agissait pas d'un parc continu mais d'un ensemble de sites naturels, représentatifs de la diversité des milieux du territoire : prairies humides, boisements, cours d'eau, zones de falaises d'influences méditerranéennes, etc. En 2025, afin de mieux refléter la diversité des 40 communes – rurales comme urbaines – le Parc Naturel Urbain (PNU) devient les "Espaces de Biodiversité Préservés" (EBP).

Ces sites comprennent actuellement 250 hectares d'espaces naturels sous maîtrise foncière publique auxquels s'ajoutent une centaine d'hectares gérés par

le conservatoire des espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine (<https://cen-nouvelle-aquitaine.org/>) (CEN).

Leur aménagement repose sur un principe simple : laisser une large place au fonctionnement naturel des milieux, tout en permettant leur découverte. La mise en valeur des berges et du patrimoine lié aux rivières contribue à reconnecter les habitants à l'eau et à renforcer la présence de la nature dans la ville. Ces espaces sont en partie seulement, parcourus de cheminements doux et permettent également de redonner vie à des espaces oubliés ou méconnus, désormais intégrés au paysage du territoire. C'est également une réappropriation des lieux délaissés, des espaces interstitiels pour favoriser le lien Homme-Nature et la biodiversité.

Les Espaces de biodiversité préservés répondent à 3 objectifs :

Préserver le patrimoine naturel et les paysages de la Communauté urbaine de Grand Poitiers ,

Offrir aux habitants la possibilité d'accéder à des espaces de nature de proximité ,

Participer à la prévention des inondations par la préservation des milieux humides comme zones d'expansion de crues.

Les Espaces de Biodiversité préservés de Grand Poitiers constituent la structure de base de la trame verte et bleue sur le territoire de l'Agglomération. La protection par la maîtrise foncière et la gestion conservatoire de ces espaces permet de constituer des continuités en « pas japonais » entre et avec les autres réservoirs de biodiversité (zones Natura 2000, forêts domaniales et communales, réserves nationales et régionales locales ...).

### PNU et biodiversité

Les EBP visent la préservation et la mise en valeur des milieux naturels de Grand Poitiers. Les sites EBP sont identifiés de manière empirique (analyse bibliographique, dire d'experts, autres mesures de protection). La richesse, à priori de ces espaces en matière de biodiversité, est confirmée par la réalisation d'études naturalistes au moment de la désignation et de l'aménagement des sites.

Des conventions de gestion (ou notice de gestion) sont établies avec les gestionnaires d'espaces naturels et visent à orienter les actions vers une meilleure conservation des espèces identifiées sur le site par les gestionnaires de sites (évitant des gestions en espaces verts « traditionnels » peu favorables à la biodiversité).

**Aux portes de Poitiers, se trouve l'Espace de Biodiversité Préservé (ex PNU) de la Cassette. Un vrai havre de paix à quelques minutes de la ville, où marcheurs et joggeurs aiment se rendre.**

**GRAND POITIERS**

84, rue des Carmélites  
86 000 Poitiers  
Tel : 05 49 52 35 35

**HORAIRES :**

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30